



Vol simple contre inconnu

Par **Noussaya**, le **05/05/2013 à 14:30**

Bonjour

J'ai hébergé un ami quelques jours le temps pour qu'il trouve un logement. Deux semaine après, il a toujours pas trouvé d'appartement et donc je lui ai demandé de sortir mais il voulait pas donc une dispute s'est déclenché. Je l'ai laissé à l'appartement et je suis parti pour avoir des renseignements chez la police municipale, ils m'ont conseillé et d'ailleurs finalement c'est eux qui ont appelé la police nationale mais ils m'ont dit de rester en bas du bâtiment et ne pas rentrer pour éviter une confrontation. Après une attente d'une heure la police nationale arrive, on trouve la porte de l'appartement ouverte avec les clés à l'intérieur. et j'ai constaté que mon "ami" est parti avec mon téléphone portable et mon cartable contenant mon ordinateur et des documents divers. J'ai déposé plainte au commissariat de police contre un inconnu parce que l'agent m'a dit que je l'ai pas vu de mes propres yeux et j'attends depuis. j'aimerais savoir ce que je dois faire maintenant surtout que je suis sûr que c'est lui qui a pris mes affaires.
Merci

Par **amajuris**, le **05/05/2013 à 16:36**

bjr,

vous devez déjà déclarer le vol à votre assurance sans être certain que vu les circonstances vous soyez dédommagé.

estimez vous heureux que votre ami soit parti de son plein gré, en cas de refus cela aurait été compliqué de l'expulser de chez vous.

cdt

Par **Noussaya**, le **05/05/2013** à **17:09**

L'assurance m'ont dit qu'ils peuvent pas me rembourser car c'est un ami et c'est moi qui l'a hébergé !!